



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur
le territoire de la commune de Versoix

du 26 Octobre 1988

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Versoix du
30 août 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de

chemin du Régiment-de-Conti (régiment français d'infanterie dont les ingénieurs et soldats ont construit la route des Fayards entre 1766 et 1767) à l'artère sans issue partant de la route des Fayards, à la hauteur du N° 217, en direction de la Versoix.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er janvier 1989.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
B.H.	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: